

Assemblée générale mixte des actionnaires du 11 juin 2020 :

modalités de tenue de l'Assemblée et mise à disposition des documents préparatoires de cette Assemblée

Toulouse, 20 mai 2020 – Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, en application des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement, le Conseil d'Administration, par délibération en date du 18 mai 2020, a décidé que l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 11 juin 2020 à 10 heures 30, se tiendra exceptionnellement à huis clos, au siège social de la Société à Toulouse, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans ces conditions, les actionnaires devront voter avant la tenue de l'Assemblée générale par correspondance ou donner un mandat de vote au Président. Ils conservent également la possibilité de se faire représenter par un tiers qui devra adresser ses instructions de vote par correspondance. Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Il ne sera pas possible pour les actionnaires de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale. Les actionnaires peuvent cependant poser des questions en amont de l'assemblée, par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : mandataires-ag-latecoere@latecoere.aero, en joignant une attestation d'inscription en compte afin que leurs questions puissent être prises en compte.

Toutes les informations utiles sur cette Assemblée générale seront publiées sur le site internet de Latécoère (rubrique « Finance », section « Informations règlementées », « Documents relatifs à l'Assemblée Générale » à l'adresse www.latecoere.aero) et notamment toute précision concernant les modalités de sa tenue, la brochure de convocation mise en ligne le 20 mai 2020 ainsi que l'avis de convocation de cette Assemblée générale qui sera également publié au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) le 25 mai 2020.

Les informations mentionnées aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont intégrées dans la brochure de convocation de l'assemblée et dans le Document d'enregistrement universel 2019, également disponibles sur le site internet de Latécoère (rubrique « Finance », section « Informations règlementées », « Documents relatifs à l'Assemblée Générale » à l'adresse www.latecoere.aero). Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale, et notamment ceux visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peuvent, le cas échéant, être consultés sur le site internet de la Société.

À propos de Latécoère

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans deux domaines d'activités :

- *Aérostructure Industrie (58 % du CA) : tronçons de fuselage et portes,*

- *Systèmes d'Interconnexion (42 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.*

Le Groupe employait au 31 décembre 2019, 5 188 personnes dans 13 pays différents, Latécoère, société anonyme au capital de 189 637 036 € divisé en 94 818 518 actions d'un nominal de 2 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP

Taddeo

Michael Henson / Investor Relations
+44 (0) 7551 720441

Pierre-Jean Le Mauff / Relations Media
+33 (0)7 77 78 58 67
teamlatecoere@taddeo.fr